



### LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de la zone ou du secteur
- UEc** Zone urbanisée (désignation de la zone ou du secteur)
- AU** Zone à urbaniser
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Espaces Boisés Classés au titre de l'Art. L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager identifié au titre de l'article L151-23
- Espace paysager identifié au titre de l'article L151-19
- Mur ou clôture identifié(e) au titre de l'article L151-19
- 1 Emplacement réservé: piste cyclable Conseil Départemental
- Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha, au titre du SDRIF
- Front urbain d'intérêt régional identifié au SDRIF

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

### NOISEAU

### Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
05 JUL. 2018  
ARRIVEE

Projet approuvé - Juin 2018

Échelle : 1 / 2000<sup>e</sup>